



Maison du Paysan - Case postale 96
 1964 Conthey
 Tél. 027 345.40.10 - Fax 027 345.40.11
 vitival@agrivalais.ch

Assemblée Générale du 21.03.2023

PROCES-VERBAL

Présents 104

membres et invités

Présidence M. Stéphane Kellenberger

Excusés Mmes et MM.

Christophe Darbellay, Gérald Dayer, Gregor Bregy, Willy Giroud, Erna Burgener, Hélène Noirjean, Jacques Bourgeois, Boris Keller, Antoine Sierro, Conrad Briguët, Nicolas Joss, Robert Cramer, Christine Genolet-Leubin, Volken Patrick, Hélène Fux, Olivier Borgeat, Alain Gaume, Claude Crittin, Christian Linder, Augustin Schmid, Raphaël Gaillard, Stéphane Emery, Jean-Sébastien Reynard, Christoph Carlen, Pierre-Henri Dubuis, Niederberger Delphine, Dominique Passaquay,

Procès-verbal

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 23.03.2022
2. Rapport du Président
3. Rapport de la Commission technique
4. Comptes 2022 et rapport de l'organe de révision
5. Approbation des comptes et décharge
6. Nomination de l'organe de révision
7. Budget 2023 et approbation
8. Constitution d'un nouvel organe de contrôle pour le Valais: Association pour les Contrôles Agricoles en Valais (ACAV)
9. Modifications des statuts
10. Election du Président et du Vice-Président
11. Message du SCA
12. Divers
13. Présentation de Cynthia Chabbey IVV – Viti-Horizon 2030

En ouverture de l'assemblée, le président M. Stéphane Kellenberger salue les invités et les membres présents. En particulier il salue M. Pierre-Yves Felley, directeur de la CVA, Mme Nadine Pfenninger-Bridy cheffe de l'OVVin, Guillaume Favre, collaborateur agro-scientifique de l'OVVin, M. Clément Magliocco, collaborateur spécialisé en viticulture biologique à l'OVVin, Mme Brigitte Decrausaz, cheffe de l'office cantonal des paiements directs, Mme Fanny Crettenand collaboratrice agro-scientifique de l'OVVin, Mme Cynthia Chabbey de l'IVV, M. Denis Sauthier, gérant de l'AVPI, M. Samuel Berclaz président de l'AVPI, Mme Denise Cugini de la haute école de la viticulture et de l'œnologie de Changins, Madame Anne-Laure Décaillet et M. Samuel Luisier Co-Présidents de la FVV, ainsi que les médias.

S. Kellenberger excuse un certain nombre de membres et de personnalités, dont M. Christophe Darbellay, Conseiller d'Etat et Chef du Département de l'économie et de la formation, M. Jacques Bourgeois, président de la FSV et conseiller national, M. Willy Giroud président de la CVA, M. Gérald Dayer, chef du Service cantonal de l'agriculture, Madame Hélène Noirjean, directrice de la FSV et Vitiswiss, M. Boris Kelller, président de Vitiswiss, M. Conrad Briguët, directeur de la haute école de viticulture et œnologie à Changins, M. Robert Cramer, président de SWP, M. Nicolas Joss, directeur de SWP, M. Georg Bregy Adjoint et remplaçant du chef de service du SCA, Madame Christine Genolet-Leubin, cheffe du Service de l'environnement, M. Jean-Christophe Clivaz, chef du Service des Forêts, de la Nature et du Paysage, M. Claude Crittin, président de la SEVV, Monsieur Christophe Carlen responsable du domaine stratégique de recherche Systèmes de production Plantes à Agroscope, M. Jean-Sébastien Reynard, responsable des essais viticoles à Agroscope, Monsieur Federico Sizzano d'Agroscope et M. Gilles Bourdin d'Agroscope, Monsieur Vivian Zufferet, M. Jean-Laurent Spring d'Agroscope, Madame Nathalie Charles d'Agridea, Monsieur Raphaël Gaillard, directeur de l'école cantonale d'agriculture, Mme Erna Burgener et M. Augustin Schmid membres d'honneur. Il excuse en bloc les autres personnes excusées.

Deux scrutateurs sont désignés : Janine Huber et Fabrice Bétrisey

SK demande s'il y a de questions concernant l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas l'ordre du jour est accepté sans modification.

1/ Procès-verbal de l'assemblée générale du 23.03.2022

Stéphane Kellenberger demande si quelqu'un souhaite la lecture du PV.
Tel n'est pas le cas, le PV est accepté sans modification avec remerciements à son auteur.

2/ Rapport du Président

Le président de Vitival, M. Stéphane Kellenberger nous présente son rapport :

Activités de Vitival en 2022

Hormis ses tâches régulières, l'association Vitival s'est consacrée :

- à la reprise de la plateforme « orientation bio », dont l'idée est de sensibiliser des personnes à une viticulture sans intrants de synthèse
- à la restructuration du comité/CT en vue de redynamiser le fonctionnement de Vitival
- à l'engagement d'un nouveau technicien
- à l'organisation de rencontres à thèmes durant la saison
- à favoriser la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche au sein de la station décentralisée d'Agroscope
- à la rédaction du nouveau mandat de prestation avec l'Office de la vigne et du vin du Valais
- à la mise en place d'un nouvel organe de contrôle ACAV

Les différents comités se sont réunis une vingtaine de fois lors de séances.

Chefs de groupe, rencontres à thèmes, plateforme orientation bio et station décentralisée

Les chefs de groupe se sont réunis à deux reprises, en février à Flanthey au Château de Vaas et en novembre à Châteauneuf lors de notre réunion de fin de saison. Ces deux demi-journées ont permis un échange d'idées sur la nouvelle structure de Vitival, l'introduction de notre nouveau technicien, la participation des membres aux contrôles de saison ainsi que l'intégration de la plateforme « orientation bio » au sein de Vitival. La séance de novembre a eu comme but de faire un premier bilan de cette nouvelle organisation et a été clôturée par une présentation sur la pépinière par Monsieur Paul-Maurice Burrin.

Les contrôles de saisons ont été remplacés par deux rencontres à thèmes ainsi qu'une séance plénière avec différents « workshops ». Aussi bien les aspects pratiques que théoriques ont été abordés. Des informations plus détaillées se trouvent dans le rapport de la CT viticole.

Une demi-journée théorique sur le thème de l'irrigation goutte-à-goutte a clôturé le programme d'activité de cette saison viticole.

Pour la plateforme « orientation Bio », les différents groupes se sont retrouvés à plusieurs reprises pendant la saison et ont abordé les sujets autour d'une viticulture sans intrants de synthèse allant de la problématique des traitements phytosanitaires, jusqu'au défi d'une viticulture sans herbicides en terrain difficile. Un atelier sur la biodynamie ainsi qu'une rencontre à la veille des vendanges pour discuter de pieds de cuves ont été organisés. Les différents groupes régionaux se sont rencontrés ponctuellement suivant les demandes des membres de leur région.

Au sein de la station décentralisée une cinquantaine de caves participent au monitoring et suivi de différentes parcelles par des collaborateurs scientifiques d'Agroscope. Les premiers résultats ont été présentés lors de la séance plénière en novembre ainsi que lors des bilans d'hiver.

Le président profite à cette occasion de remercier toutes les personnes du comité de la commission technique pour leur présence aux réunions, leur participation toujours constructive ainsi que leur soutien.

Contrôles PER et certificat par l'AVPI

PER 2022

En 2022, le respect des exigences PER a été contrôlé sur 200 exploitations. Au total, 10 manquements ont entraîné une sanction. Comme habituellement, les remarques les plus fréquentes concernent les documents incomplets notamment l'absence d'analyses de sol et de relevés de structures, appareil de traitement non contrôlé, normes de fumure non respectées, surfaces de promotion de la biodiversité non respectées, absences au contrôle, ainsi que le non-respect des bordures enherbées le long des chemins. Une attention particulière a été donnée aux contrôles des bordures tampons près des cours d'eau. L'AVPI a aussi contrôlé les points d'eau pour la protection des eaux, entrés en vigueur en 2022. En 2022 15 exploitations ont été contrôlées au niveau du nouveau label IP-Suisse introduit en 2021.

Dans le cadre des contrôles PER 22 exploitations ont été contrôlées concernant la qualité paysagère et 46 exploitations sur la contribution à l'efficacité de ressource pour une réduction des produits phytosanitaires en viticulture.

Certificat Vitiswiss DD

16 exploitations ont été contrôlées en 2022, dont 6 exploitations pour les PER et le Certificat ainsi que 10 exploitations uniquement pour le Certificat.

Sur 104 demandes, 104 des exploitations ont répondu aux exigences, ce qui représente un taux de réussite de 100%. Le nombre d'exploitations faisant le Certificat a de nouveau régressé en 2022. L'échec de la collaboration entre IP-Suisse et Vitiswiss pourrait encore accentuer une future érosion des membres attirés par la plus-value promise par IP Suisse. Dans la situation économique actuelle, les vignerons et les exploitations sont tentés de rejoindre le nouveau label.

Organisation des contrôles Certificat

Le cours de formation continue obligatoire pour les contrôleurs a eu lieu le 14 juin pour l'ensemble des contrôleurs sous la nouvelle forme avec des contrôleurs disponibles pour une plus longue durée, travaillant seuls. En 2022 ces contrôleurs viticoles pour l'AVPI ont effectué les contrôles avec des tablettes.

Vitiswiss DD et Label Vinatura® DD

Le comité de Vitiswiss s'est réuni à 7 reprises. L'assemblée des délégués a eu lieu le 18 mai à Berne

Parmi les activités du comité, voici quelques-unes à souligner :

- Actualisation du système de développement durable
- Actualisation des PER
- Meilleure synergie entre les régions sur la gestion du label et de son contrôle et mise en valeur du label VINATURA DD
- Suivi du projet Vin Suisse durable et avenir de Vitiswiss
- Evaluation et réductions des résidus de produits phytosanitaires par des mesures vitivinicoles ou autres
- Mise en œuvre de mesures et de leurs suivis concernant le plan d'action des produits phytosanitaires
- Suivi de la plate-forme des résidus de produits phytosanitaires : bilan des résultats
- Suivi des relations avec toutes les organisations de la branche (OFAG, SWP, etc.)
- Suivi du dossier sur le train d'ordonnance 2023

Exigences PER, prérequis et module viticole 2023 (texte CT viticole de Vitiswiss)

Pour 2023, les modifications suivantes ont été apportées au document PER et ont été avalisées par l'OFAG.

Au niveau des **documents** à fournir, il est bien entendu demandé de documenter spécifiquement les interventions réalisées dans les surfaces donnant droit aux contributions au système de production (CSP). Concernant le **bilan de fumure**, il est précisé que la marge d'erreur permettant +10 % pour le phosphore et l'azote dans le bilan de fumure, en vigueur jusqu'à présent, sera supprimée à partir de 2024. Elle reste donc en vigueur pour 2023. À partir de 2024, le bilan bouclé (= contrôlé début 2025 et suivants) devra correspondre aux besoins des cultures sur l'ensemble de l'exploitation. Pour le **contrôle des pulvérisateurs**, il est précisé que l'obligation de contrôle est également valable pour les drones et les hélicoptères et que l'obligation de disposer d'un système automatique de nettoyage interne pour les pulvérisateurs à prise de force ou autotractés d'une contenance de plus de 400 litres a été ajoutée. Il est précisé qu'un tel dispositif n'est pas obligatoire pour les pulvérisateurs avec gun, les atomiseurs portatifs et les pulvérisateurs à dos. Le rinçage de ces appareils doit toutefois être effectué au champ. Un nouveau point conforme à l'OPD a été ajouté concernant la **limitation des risques de dérives et de ruissellement**. Il convient de noter que les manquements éventuels à ces nouvelles obligations ne seront pas sanctionnés en 2023 et 2024. Ces exigences ont soulevé un certain nombre de questions qui seront discutées en cours de saison entre VITISWISS, l'OFAG et les cantons, notamment au niveau du champ d'application de ces mesures, de la manière de les appliquer dans les vignobles

perpendiculaires aux objets à protéger lors de traitements à l'atomiseur, au gun ou au canon, de la prise en compte des traitements aux drones et des plantations de cépages résistants. Finalement, il a également été précisé que les surfaces inscrites donnant droit aux contributions au système de production (CSP) doivent être exploités selon les exigences fédérales.

Au niveau du module viticole 2023, une précision a été apportée au point V 3.4.6 qui a été reformulé de la manière suivante :

Pas d'applications d'herbicides du 1er septembre au 31 mars ou 3 semaines avant débourrement.

... Pour les sols à faible réserve utile (<100 mm), les jeunes vignes (1 à 3 ans), les cultures étroites (<1.5 m) et les parcelles non mécanisables une application d'herbicides peut être envisagée 3 semaines avant le débourrement.

Label Vinatura® DD

Le nombre d'exploitations valaisannes utilisant le label Vinatura® DD est en diminution. Cette année 7 demandes ont été enregistrées. Le volume de vins labellisé s'élève à un volume de 65'118 litres.

Activités 2022

Vitiswiss – Développement Durable

Dès cette année, des contributions au système de production entreront en vigueur. Le souhait de VITISWISS d'avoir la possibilité de produire du raisin bio à l'échelle de la parcelle sera accompli. Cette approche parcellaire limiterait les risques économiques élevés liés à ce type particulier de production et elle permettrait à l'exploitant(e) d'envisager une reconversion progressive de l'entier de son vignoble, sans que ceci soit une obligation. Elle participerait également sans doute à la réalisation des principaux objectifs du plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires.

Pour le projet Vin Suisse durable, l'OFAG a octroyé une aide financière pour la réalisation d'une étude préliminaire dont l'objectif est de récolter les éléments nécessaires pour pouvoir déposer un dossier OQuaDu (Ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire) « Vin Suisse Durable ». Cette première étape de travail s'est concrétisée par la création d'un cahier des charges par les 3 porteurs de projet (IVVS, FSV et VITISWISS) grâce à la réalisation d'une enquête auprès des viticulteurs/trices dans toute la Suisse.

Cette étude préliminaire a été déposée et validée fin 2022 et un dossier OQuaDu pour un soutien financier de 4 ans a été déposé en février 2023 à l'OFAG. La réponse de l'OFAG n'est pas encore connue. La commission technique de Vitiswiss a participé à l'élaboration du cahier des charges en se basant essentiellement sur les exigences des différents modules de VITISWISS. Le but du projet « Vin Suisse Durable » n'est pas de réinventer la roue ni d'imposer de nouvelles mesures, mais proposer une solution nationale visant une base plus large en incluant si possible tous les aspects de durabilité et en communiquer à large échelle.

La plateforme d'analyse de résidus phytosanitaires initiée par Vitiswiss en 2018 continue à répondre aux besoins des viticulteurs. En 2022, passé 100 échantillons ont été analysés. Le partenariat avec la marque Valais reste important (env. 50% des échantillons analysés). La plateforme dispose des résultats de 451 vins analysés entre 2019 et 2022. Un article scientifique est en cours de rédaction. Il sera publié prochainement dans la Revue

agronomique Suisse et les principales conclusions seront reprises dans la presse professionnelle.

Conclusions

2022 fut une année de transformation et de transition pour Vitival. Le pari n'est loin d'être gagné mais la direction de marche est la bonne.

Les rencontres à thèmes ainsi que les deux séances plénières ont mobilisé beaucoup de participants et les retours sont très positifs. Il en va de même pour la collaboration avec la station décentralisée pour la viticulture et l'œnologie en Valais : la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche a mené à beaucoup d'échanges d'informations entre les vignerons et les scientifiques d'Agroscope.

Nous pouvons cependant encore améliorer la coordination des thèmes entre de la plateforme à orientation biologique et les rencontres PI. Les deux systèmes de production ne visent qu'un but, celui de la durabilité. La possibilité d'inscrire des parcelles travaillées selon les normes de la production biologique dans les nouvelles contributions au système de production permettra peut-être de trouver plus de synergies.

Depuis quelques mois, Vitival collabore étroitement avec l'AVPI pour la création d'un organe de contrôle unifié. Celui-ci est nécessaire et permettra entre autres de mieux coordonner tous les contrôles allant des PER jusqu'aux différents programmes et labels. Espérons que ce nouvel organe pourra rassembler et mettre en valeur tous les avantages afin que les vignerons sortent gagnants.

Aujourd'hui, encore plus que hier, nous faisons face à divers défis sociétaux qui nous poussent à réfléchir sur nos modes de production :

L'environnement : notre viticulture doit s'adapter aux changements climatiques. Elle devra réduire l'impact environnemental des propriétés agricoles et l'objectif à terme est l'usage de produits qui protègent l'écosystème naturel.

La traçabilité : Les consommateurs sont de plus en plus concernés par ces défis environnementaux, souhaitent une viticulture durable et respectueuse de l'environnement. Ils aimeraient connaître l'origine des vins qu'ils consomment.

L'économie : La viticulture suisse fait face à une concurrence marquée de l'étranger. Il faudra continuer à produire des vins de grande qualité et de réduire leurs coûts tout en assurant une production durable.

Nous avons des outils en main et il y en aura d'autres dans le futur, qui nous permettront de changer nos modes de production et de passer d'une logique de productivité à une autre plus respectueuse de l'environnement et de la santé, en restant économiquement viable.

Pouvons-nous produire mieux pour produire plus ? Oui, si nous arrivons à améliorer nos performances économiques et environnementales.

Nous comptons sur votre participation pour faire vivre notre association dans le but d'échanger et de progresser ensemble dans notre profession. Donnons-nous envie de faire de la viticulture !

Stéphane Kellenberger remercie de son attention, souhaite bon vent à tous nos projets, et adresse ses meilleurs vœux pour la saison viticole 2023.

Le rapport du président est approuvé par l'assemblée.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

M. Guillaume Favre, collaborateur agro-scientifique de l'office cantonal de la viticulture et président de la Commission technique Vitival nous présente le rapport de la commission technique :

Année viticole 2022

L'année 2022 a connu des conditions météorologiques exceptionnelles et un été caniculaire. Elle se caractérise également par un très faible niveau de précipitations durant toute la période de végétation et de maturité du raisin. Couplé aux fortes chaleurs, ce phénomène a favorisé une évaporation élevée, accentuant fortement le déficit hydrique des sols et rendant nécessaire, dans certaines situations, une irrigation plus conséquente qu'à l'accoutumée. Ces conditions climatiques chaudes et sèches ont particulièrement profité à la vigne et ont été très défavorables aux maladies fongiques.

Après un débourrement à mi-avril, la croissance de la vigne s'est déroulée de manière rapide et continue. La floraison a débuté mi-mai avec deux semaines d'avance sur la moyenne décennale et les vendanges ont commencé à la fin du mois d'août déjà. Avec 26 millions de kilos de raisins rouges et 20 millions de kilos de raisins blancs, la récolte valaisanne 2022 est proche de celle enregistrée en 2019 et supérieure de 10% à la moyenne décennale. Pour rappel, la très faible récolte 2021, fortement touchée par le gel et le mildiou, avait produit 22.7 millions de kilos.

Activités

Commission technique

Afin de définir et de préparer au mieux les activités de formation continue organisées en 2022, votre commission technique a siégé à 4 reprises. Je remercie les membres de la commission pour leur participation active et leur disponibilité.

Formation continue en 2022

La saison viticole 2022 a été marquée par 3 modifications majeures, soit :

Le regroupement des 28 groupes Vitival historiques en 7 pools suprarégionaux ;

L'abandon des contrôles de saison au profit de la mise en place d'activités thématiques et la reprise intégrale de la plateforme orientation bio (POB) par Vitival.

Exceptés les bilans d'hiver 2022 réalisés sous la forme d'un document écrit diffusé à tous les membres, au total 8 activités ont été réalisées, parfois décentralisés dans les différentes régions du vignoble, parfois de manière centralisée à un endroit uniquement. Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des activités.

J'en profite pour remercier Julien Richard (technicien de Vitival), Clément Magliocco (collaborateur en charge de la viticulture biologique à l'OVVin), les intervenants et les membres Vitival et de la POB pour leur participation active à l'organisation et à la réalisation

de ces activités de formation continue. Je remercie également Vitival pour le soutien financier ayant permis la mise sur pied des deux grillades.

Tableau 1. Récapitulatif des activités de formation continue organisées en 2022 sous l'égide de Vitival et de la Plateforme orientation bio.

Périodes	Thématiques	Vitival	POB	Remarques
2 au 6 mai	<ul style="list-style-type: none"> Démonstration de machines pour l'entretien des cavaillons et de l'interligne Informations théoriques pour lancer la saison 	X	X	7 séances.
2 au 19 mai	<ul style="list-style-type: none"> Thématiques propres à chaque groupe, dont <ul style="list-style-type: none"> Rappel de la réglementation et stratégie phyto 2022 Gestion de l'enherbement en terrain difficile Gestion des couverts végétaux Démonstration de machine 		X	6 séances avec participation occasionnelle de David Marchand (FiBL).
4 mai	Initiation à la biodynamie – préparation de la 500		X	Participation sur inscription.
7 au 13 juin	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation hydrique de la vigne Protection du vignoble 	X	X	7 séances avec la participation de Jean-Sébastien Reynard et/ou Vivian Zufferey (Agroscope) ainsi que de Benjamin Solioz (Andermatt Biocontrol).
12 et 13 juillet	Présentation des essais bio en place sur le domaine du Grand-Brûlé		X	2 séances avec la participation de David Marchand (FiBL).
20 et 28 juillet	<ul style="list-style-type: none"> Equipements de protection individuelle Choix des buses en lien avec la réduction de la dérive Comparaison de la qualité de la pulvérisation en fonction de la technique de pulvérisation utilisée et de la distance entre les passages à l'aide de papiers hydrosensibles 	X	X	Participation de Claude-Alain Putallaz (SPAA). Une soirée au Grand-Brûlé respectivement à Miège conclue par un apéro et un repas collectif.
30 août	Levures indigènes et fermentation spontanée		X	Participation sur inscription avec participation de Nadine Pfenninger-Bridy, Delphine Riand-Dubuis et Fabio Negri.

Périodes	Thématiques	Vitival	POB	Remarques
15 novembre	<ul style="list-style-type: none">• Choix du système « gouttes à gouttes » et sa gestion• 1^{ères} observations d'un réseau de 92 parcelles dans le vignoble valaisan	X	X	1 séance à Châteauneuf avec la participation de Christian Blaser et Jean-Sébastien Reynard (Agroscope).

Prospection des jaunisses de la vigne

Compte tenu de la présence de 3 foyers de flavescence dorée en Valais, la surveillance systématique du territoire est une mesure primordiale. Par conséquent, dès le courant de l'été, le **contrôle des jaunisses de la vigne** (bois noir et flavescence dorée) a été reconduit. Des membres de Vitival, ainsi que des collaborateurs de l'Office de la vigne et du vin ont prospecté la totalité des vignes sises dans les 3 périmètres de lutte (Botza d'Ardon, Saxon et Port-VS), la totalité du vignoble de plaine d'Ardon et de Vétroz, ainsi que l'entier du vignoble valaisan par sondage. Sur la base de ce travail et suite à l'annonce de 4 nouveaux cas par des viticulteurs et techniciens de firme, des prospections supplémentaires ont été organisées dans plusieurs vignobles du Bas-Valais. Cet important travail a conduit à la découverte de plus de 800 cepes malades et à l'identification de 5 nouveaux foyers. Que les chefs de groupe, ainsi que tous les membres de Vitival, qui se sont investis dans ces contrôles, soient ici remerciés.

Désormais, **en plus de Port-Valais toutes les communes sises entre Vétroz et Martigny sont réglementées**. Cette situation est très préoccupante. Nous invitons donc à adopter toutes les mesures utiles pour éviter la propagation de cette maladie incurable dans le vignoble valaisan et à bien contrôler vos vignes. Un engagement sans faille de tous ces 4-5 prochaines années sera décisif pour enrayer le développement de la flavescence dorée.

Station décentralisée

La **station de recherche décentralisée en viticulture et œnologie** du Valais a démarré ses activités en 2022. Vitival, en tant que porteur de projet, et ses membres y contribuent activement. Le réseau de 92 parcelles viticoles participant aux projets « gestion de l'entretien du sol pauvre en utilisation d'herbicide » ainsi que « gestion raisonnée de l'eau en contexte de réchauffement climatique » a démontré toute son utilité en cette année de sécheresse. Des 1^{ères} observations ont également été réalisées sur des vignes implantées avec des cépages robustes.

En parallèle, la station de recherche décentralisée en œnologie a cherché à analyser l'efficacité d'un collage aux fibres de cellulose afin de diminuer la quantité de résidus de produits phytosanitaires dans les moûts et les vins. En 2023, la recherche s'axera sur les stress hydroazotés dans les moûts et les vins de Fendant et de Petite Arvine.

Un grand merci aux vigneronns qui mettent leurs vignes et les informations utiles à disposition de la station décentralisée.

Transmission d'informations

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux viticulteurs nous ayant transmis leur **programme de traitement**. Leur analyse, actuellement en cours de traitement, permet de mettre en évidence l'évolution dans le choix des produits phytosanitaires.

En remplacement des contrôles de saison, un **suivi phytosanitaire du vignoble** a été mis en place sous la forme d'un réseau de parcelles sensibles contrôlées régulièrement **par quelques membres de Vitival** et des collaborateurs de l'Office de la vigne et du vin. Leurs observations seront relayées à l'Office de la vigne et du vin et incluses dans les communiqués phytosanitaires. Un grand merci aux membres de ce réseau pour leur travail.

Programme 2023

La prospection du vignoble dans le cadre de la surveillance des jaunisses de la vigne sera reconduite durant l'été et l'automne 2023. Les travaux de planification sont déjà en cours. Au niveau de la formation continue, plusieurs cours sont déjà prévus. L'information suit dès que disponible via les canaux habituels.

GF rappelle que l'emploi professionnel de produits phytosanitaires ne peut être exercé que par des personnes titulaires d'un permis ou d'une qualification reconnue comme équivalente

ou sous leur direction. Est considéré comme emploi professionnel l'utilisation dans le but de générer un revenu, soit p. ex. la vente de la vendange à une cave. Ces prochaines années, le cadre réglementaire va encore se durcir. Une séance d'information sur le sujet aura lieu ce soir dès 18h30 à la grande salle de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf.

Au nom de la Commission technique, GF tient à remercier, toutes et tous, de votre contribution pour le développement d'une viticulture durable, en accord avec l'environnement et les attentes de la société.

GF remercie de son attention et souhaite une année 2023 fructueuse.

4/ Comptes 2021 et rapport de révision

Daniel Etter présente les comptes qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 8'652.71 et donne quelques explications.

Le capital de l'association s'élève à Fr. 366'238.63 au 31.12.2022

Concernant le bénéfice, DE explique que ceci est due à la dissolution des comptes du projet VitiSol et que le solde est porté à l'actifs au bilan.

DE demande à l'organe de révision de lire le rapport de contrôle et leur remercie du contrôle.

M. Fournier de la fiduciaire DAFICO SA lit le rapport de révision.

5/ Approbation des comptes et décharge

SK demande d'approuver les comptes et donner décharge aux organes responsables.

L'assemblée accepte les comptes et le bilan à l'unanimité.

6/ Nomination de l'organe de révision

DE propose sur demande du comité de réélire la fiduciaire DAFICO SA comme organe de révision pour l'année 2023.

7/ Budget 2023

DE présente le budget 2023 avec un résultat négatif de 37'600.--. DE précise qu'un montant conséquent de 40'000.— doit est prévu pour la création du nouvel organe de contrôle comme capital.

DE demande s'il y a des questions ou remarques concernant le budget. Tel n'est pas le cas. L'assemblée accepte le budget à l'unanimité.

8/ Constitution d'un nouvel organe de contrôle pour le Valais : Association pour les Contrôles Agricoles en Valais

Denis Sauthier de l'AVPI nous présente en bref la nécessité d'adapter l'actuel organe de contrôle AVPI aux exigences légales.

Pourquoi ce changement :

Le Service d'accréditation suisse (SAS)

- Délivre les accréditations aux organismes de contrôles
- Sans accréditation, pas de contrôles
- Sans contrôles, pas de paiements directs

Selon l'audit de septembre 2022

- Menace de retirer l'accréditation à l'AVPI si le système tripartite actuel devait continuer

Pour ces différentes raisons, l'AVPI en collaboration avec Vitival et l'IFELF se sont penché sur cette demande du SAS et ont travaillé à une solution commune de création d'un nouvel organisme de contrôle.

Ce changement implique chez le producteur :

- Inscription d'août à une seule entité pour exploitation mixte
- Producteurs automatiquement membre de l'association professionnelle correspondant à ses surfaces
- Toutes les surfaces prises en compte pour les paiements directs
- Cotisations prélevées directement sur les paiements directs
- Une cotisation de base reste à l'organisme de contrôle -> votée à l'AG de l'ACAV
- Une cotisation par hectare qui va à l'association professionnelle -> votée à l'AG de l'association professionnelle
- Contrôles labels facturés par l'ACAV

Les objectifs de ce changement sont :

- Être en ordre avec l'accréditation afin de garder les contrôles aux mains des producteurs
- Centralisation de tout ce qui touche aux contrôles au sein d'une seule entité
 - Economies d'échelle
 - Supprimer les doublons
 - Remplacement du gérant en cas de souci
 - Attribution de tâches spécifiques
 - Meilleure coordination des contrôles
- Eviter une explosion des coûts pour l'organisme de contrôles !
- Conserver des associations professionnelles par branches de production
 - o Développement de la vulgarisation ?
 - o Développement de conseil ?
 - o Développement de l'assistance aux producteurs ?
 - o Développement de projets ?
 - o Développement de la défense professionnelle ?
 - o Répondants des branches de production auprès du Canton ?
- Eviter une explosion des coûts pour les producteurs !

Avec un fonctionnement :

Secrétariat :

- 1 gérance administrative (50%) -> CHI
- 1 gérance technique (50%) -> RQ
- Personnel de fonctionnement (50%)
- Si possible, contrôleurs formés pour plusieurs secteurs d'activité -> Aller le moins souvent possible chez les producteurs

Comité :

- 3 à 9 membres
- De toutes les branches de production
- De toutes les régions

Assemblée générale et association :

- Tous les membres ont droit à une voix
- Assemblée constitutive en novembre ou décembre 2023
- Entrée en fonction le 1^{er} janvier 2024

SK demande à l'AG d'accepter ce nouvel organisme de contrôle ACAV par un vote de principe.

Le membres présentes à cette AG accepte cette proposition à l'unanimité.

9/ Modifications des statuts

SK présente les modifications de statuts adaptés au nouveau fonctionnement de Vitival :

L'AG accepte la modification des statuts à l'unanimité

10/ Election du président et du vice-président

DE demande l'assemblée sur proposition du comité de réélire Stéphane Kellenberger comme président et Fabrice Bétrisey comme vice-président.

L'AG accepte l'élection par acclamation

11/ Message du SCA

Madame Nadine Pfenninger-Bridy, cheffe de l'office cantonal de la vigne et du vin nous transmet quelques informations :

Restructuration de l'office :

Engagement d'Elodie Comby comme adjointe de la cheffe de l'OVVin

Engagement de Fanny Crettenand comme nouvelle collaboratrice agro-scientifique de l'OVVin

Engagement de Rosine Carthoblaz comme collaboratrice technico-économique

Collaboration avec VitisAequitas, SEVV, FVV, UVEV, Vitival pour la relève dans les métiers de la viticulture

100 ans de l'EAC

Cépages robustes : le SCA a porté son choix au Divico et Divona

VinZéroCarbone : déposition d'un nouveau projet 77a

Crédit cadre pour l'amélioration du vignoble de 150 millions (en projet) pour dessiner l'avenir de la viticulture ensemble

11/ Divers

SK passe la parole à Pierre-Yves Felley, directeur de la Chambre Valaisanne d'agriculture qui nous donne trois informations importantes :

1. Le canton du Valais a mandaté le Swiss TPH (Swiss Tropical Health) d'effectuer une étude sur l'impact des produits phytosanitaires sur la voie respiratoire des enfants. Il incite les membres présents d'appliquer les bonnes pratiques agricoles et leur confirme sa confiance en eux. Parallèlement le projet Trapego se soucie de la santé des agriculteurs – trices et mène une étude global sur la santé de ceux-ci.
2. La commission tripartite du Valais a décidé de soumettre le secteur agricole du Valais sous observation surveillée. Ceci ne reflète absolument pas la réalité en Suisse, car les agriculteurs respectent fortement les conditions d'embauche de personnel. Mais le Valais a trouvé, suite à quelques articles très médiatisés et malveillants, que les employeurs valaisans ne respectent pas les conditions d'embauche.

Il relève toutefois quelques points à respecter :

- Tout emploi doit être annoncé auprès de l'ORP avant de pouvoir embaucher de la main d'œuvre étrangère
- Il faut demander un permis de travail ; une annonce simplifiée est possible pour des embauches jusqu'à trois mois, après il faut demander un permis de travail.

Le comité de la Chambre Valaisanne d'Agriculture a fait une analyse comparative des conditions de travail des employés agricoles dans les différents cantons. Il est arrivé à la conclusion qu'il y a nécessité d'agir avant que des changements soient imposés de l'extérieur. Il juge nécessaire d'améliorer les conditions de travail des employés agricoles afin de renforcer l'attractivité des métiers de la terre en Valais.

En 2022, le comité a présenté ses propositions à la Conférence des présidents des organisations membres de la CVA. Ensuite les organisations membres ont été consultées. Ces dernières ont accepté de réduire l'horaire de travail hebdomadaire des exploitations avec du bétail. L'objectif est de le réduire à 52 heures et 15 minutes par semaine, toujours en moyenne annuelle. La réduction sera échelonnée sur 5 ans.

En 2023, le temps de travail dans une exploitation avec du bétail est réduit à 54 heures et 15 minutes par semaine. Il faut noter que :

-
- Le temps de travail effectué sur un alpage n'est pas tenu compte pour calculer la moyenne annuelle.
 - La durée du travail reste inchangée à 55 heures par semaine pour les ouvriers embauchés jusqu'à 4 mois par année dans les exploitations avec ou sans bétail.

Simultanément, le salaire horaire minimal a été adapté de sorte que le salaire mensuel corresponde toujours à la recommandation de l'USP.

En contrepartie, la CVA a renégocié avec les syndicats des dispositions de la Convention collective de travail (CCT), en particulier :

- Le travailleur répond des dommages aussi en cas de négligence simple.
- Le taux de l'indemnité pour 4 semaines de vacances est réduit à 8,33%.
- Les deux jours de congé paternité prévus dans la CCT sont supprimés puisqu'un congé paternité est en vigueur au plan suisse.
- La progression du salaire minimum pour le personnel sans qualification survient après 18 mois de travail effectué dans la même exploitation

DE informe l'assemblée que dans le cadre de la Pa.Iv. 19.475 réduire le risque d'utilisation de pesticides et réduction des éléments fertilisants les objectifs sont :

- Réduire le risque des ppH de 50 %
- Réduire les éléments fertilisants N et P de 15 %

Il est important que la profession atteint ses objectif pour ne pas voir s'imposer des exigences encore plus strictes.

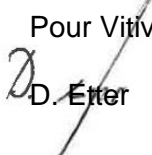
Introduction du DigiFlux : En 2021, le Parlement a décidé de soumettre à une déclaration obligatoire le commerce et l'utilisation de produits phytosanitaires, ainsi que le commerce d'éléments fertilisants. La nouvelle obligation de déclarer est valable pour les entreprises et les personnes qui utilisent des produits phytosanitaires à titre professionnel.

Selon la consultation du train d'ordonnances 2023 la lutte obligatoire contre la flavescence dorée va être élargie au bois noir.

Madame Denise Cugini de la haute école de viticulture et œnologie de Changins nous informe à la fin des différents cursus possibles au niveau de la formation.

SK demande s'il y a d'autres divers. Tel n'est pas le cas SK clôt la partie officielle de l'assemblée et passe la parole à Cynthia Chabbey, directrice adjointe de l'IVV qui nous présente VitiHorizon 2023 pour la gestion du vignoble et du marché.

Il profite de remercier les interlocuteurs de leurs interventions et aussi de la présence des membres et invités présents et invite tout le monde à une verrée.

Pour Vitival

D. Etter